



JOBS D'ÉTÉ 2024

Les jeunes touriennais(es) entre 18 et 23 ans
(18 ans révolus et l'année des 23 ans)

qui souhaitent travailler à la Commune cet été
doivent demander un dossier en mairie et
transmettre celui-ci par mail :
mairie@latourenmaurienne.fr

avant le 26 avril 2024 dernier délai.

Une réunion d'information est prévue
le vendredi 03 mai à 17 h 00.

Yves DURBET,


Maire.

